

## Index Egalite Hommes-Femmes Groupe PGP 2020

Afin de répondre aux dispositions légales visant à supprimer les écarts de rémunération entre les hommes et les femmes, le Groupe PGP publie son Index d'égalité hommes-femmes.

Chaque 1<sup>er</sup> mars de l'année en cours, le Groupe doit publier une note qui doit logiquement atteindre au moins 75/100 selon 4 indicateurs.

Les résultats obtenus sont calculés sur la période de référence entre le 1<sup>er</sup> janvier 2020 et le 31 décembre 2020.

Les indicateurs retenus sont les suivants :

- L'écart de rémunération hommes-femmes en fonction des catégories (noté sur 40 points) ;
- L'écart dans les augmentations annuelles (noté sur 35 points) ;
- Les augmentations au retour de congé maternité (noté sur 15 points) ;
- La présence de femmes parmi les plus gros salaires de l'entreprise (noté sur 10 points).

Les résultats obtenus sont calculés sur la période de référence entre le 1<sup>er</sup> janvier 2020 et le 31 décembre 2020.

Le Groupe PGP a obtenu les résultats ce dessous :

Indicateurs	Nombre de points de l'indicateur (maximum)	Points obtenus au sein du Groupe PGP
<b>Ecart des rémunérations</b>	40	39
<b>L'écart dans les augmentations annuelles</b>	35	35
<b>Les augmentations au retour de congé maternité</b>	15	15
<b>La présence de femmes parmi les plus gros salaires de l'entreprise</b>	10	9
<b>TOTAL</b>	100	99

Ce score de **99 points** résulte de l'engagement mis en œuvre par le Groupe PGP, en collaboration avec les partenaires sociaux afin de favoriser l'égalité professionnelle entre les hommes-femmes.